



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS



13038233

25 -02- 2013

Le Greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0470987458

Dénomination

(en entier) : **MEEBELSTORE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue des Waides, 10, 4890 THIMISTER -CLERMONT
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission d'un administrateur . Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2013

L'assemblée prend acte de la démission par la société anonyme DAMOBEL de son mandat d'administrateur, en ce compris de ses fonctions d'administrateur-délégué, présentée à l'instant à l'assemblée générale, avec effet le 1er janvier 2013.

L'assemblée décide de ne pas la remplacer. Le conseil sera, par conséquent, dorénavant composé de deux membres au lieu de trois.

Démission du président du conseil et nomination d'un nouveau président du conseil. Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale. Délégation de pouvoirs.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 02/01/2013

Le conseil prend acte de la démission par la société anonyme TRICOBEL de ses fonctions de président du conseil présentée à l'instant au conseil d'administration, avec effet le 1er janvier 2013.

La société anonyme TRICOBEL conserve son mandat d'administrateur de la société.

Le conseil décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité de président du conseil à compter du 1er janvier 2013, la société anonyme CRISMOBEL, ayant son siège social à 4880 Aubel, rue du Vieux Tilleul, 27, RPM Verviers, numéro d'entreprise 0467.245.832, représentée par Monsieur Christophe MEECKERS, en qualité de représentant permanent

La société anonyme CRISMOBEL, représentée par Monsieur Christophe MEECKERS, en qualité de représentant permanent, accepte sa nomination en qualité de président du conseil d'administration.

Le Conseil prend acte du changement de représentant permanent de la société anonyme TRICOBEL, qui a nommé Monsieur Henri MUYTJENS, domicilié à 4850 Moresnet, rue d'Aix, 64, en lieu et place de la société privée à responsabilité limitée JMM, représentée par Monsieur Jean-Marie MEECKERS, pour exercer le mandat d'administrateur dans la société anonyme MEEBELSTORE pour compte et au nom de la société anonyme TRICOBEL, conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, et ce à partir du 29 octobre 2012, date de dissolution et clôture immédiate de liquidation de la SPRL JMM.

Le conseil décide de déléguer à la société anonyme TRICOBEL, représentée par Monsieur Henri MUYTJENS la signature sociale pour toutes les opérations journalières entrant dans le cadre de la gestion administrative et financière, jusqu'à un montant de 100.000,00 euros

La société anonyme TRICOBEL, représentée par Monsieur Henri MUYTJENS pourra notamment, dans ces limites :

- représenter la société à l'égard des administrations publiques ;
- réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés et en donner la décharge ;
- représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter
- tout ceci avec pouvoir de délégation.

La société anonyme TRICOBEL, représentée par Monsieur Henri MUYTJENS accepte cette délégation de pouvoirs.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

CRISMOBEL SA
Président du conseil
Administrateur-délégué
Représentée par
Christophe MEECKERS
Représentant permanent

TRICOBEL SA
Administrateur
Représentée par
Henri MUYTJENS
Représentant permanent

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature